

Tourne Moulin...

Viro Moti

www.moulins-en-perigord.fr

Edito

Vingt ans après l'adoption de la Directive Cadre sur l'eau (DCE), l'état des lieux des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), document de planification de la gestion des eaux par les agences de l'eau, est accablant, seul le bassin Adour Garonne (notre bassin) atteint dans 50% des cas le bon ou le très bon état de ses cours d'eau (l'objectif était de 50% pour tout le territoire à l'horizon 2020).

Rappelons que la DCE de 2000 exige des états européens le bon état écologique et chimique de l'intégralité de ses cours d'eau en 2027. C'est un fait maintenant établi, nous n'arriverons pas aux objectifs fixés en 2027, et surtout pas avec la politique de casse des retenues d'eau menée envers nos moulins et étangs depuis maintenant 20 ans.

Une grande part des causes de cet échec tient dans la conduite des politiques publiques gangrenées par des liens aux intérêts privés représentés dans les comités de bassin. Depuis plus de 20 ans, l'administration mène une écologie destructive qui cristallise le mécontentement général. Ainsi depuis le début de la pandémie, le Conseil d'Etat a censuré à trois reprises le ministère de l'écologie et ses services décentralisés pour abus de pouvoir et erreurs d'appréciation sur le même problème récurrent : la définition qu'ils donnent de la continuité écologique et l'idéologie non fondée du retour à la rivière sauvage.

Le 17 juin 2020, le Conseil d'Etat condamne l'abus de pouvoir administratif en rappelant que le droit d'eau des moulins est un droit réel immobilier se transmettant avec le bien.

Le 15 février 2021, le Conseil d'Etat annule la redéfinition de l'obstacle à la continuité écologique du décret ministériel de l'été 2019, au motif que cette définition ne correspondait pas à la loi et était donc inapplicable.

Le 31 mai 2021, le Conseil d'Etat rappelle que la loi de 2017 exempte de continuité écologique les moulins à eau équipés pour produire de l'électricité ou ayant l'intention de produire sur les cours d'eau de liste 2, ce que l'administration refusait d'admettre nonobstant l'art L.214-18-1 CE.

De telles censures témoignent d'un dysfonctionnement manifeste de l'action publique, car la DEB (Direction de l'Environnement et de la Biodiversité) n'a qu'un but : détruire un maximum d'ouvrages ou, à défaut, entraver le plus possible leur relance et leur usage pour pouvoir les prétendre par la suite inutile.

Pour corriger ce dysfonctionnement, les députés ont voté en mai, un amendement à la loi Climat et Résilience, tendant à interdire la casse des moulins à eau comme option de restauration de continuité écologique.

Le 17 juin, le Sénat, après un long débat, a décidé de confirmer en toute connaissance de cause le choix des députés, en votant cet amendement sans le modifier. Il devient ainsi définitivement une loi qui ne sera opposable qu'à partir de sa publication au Journal officiel de la République française, sous réserve d'éventuels recours en annulation devant le conseil constitutionnel. Le chemin de l'apaisement et de la raison est encore semé d'embûches, il nous faut rester vigilant, se garder de toute euphorie et surtout continuer à faire front unis.

Sommaire

- Edito :	Page 1
- Les activités de l'APAM en 2020	Page 2
- Les activités de l'APAM en 2021	Page 5
- Les brèves du Moulin	Page 6
- Hommage à nos anciens	Page 10
- Petites Annonces	Page 12



LES ACTIVITÉS DE L'APAM EN 2020

Depuis notre dernière AG en présentiel de la Tour Blanche, la pandémie du Covid a bouleversé notre vie. Les activités de votre association n'ont pas échappé à ce bouleversement. Le premier confinement a nécessité de modifier profondément nos façons de travailler. Pour pallier la suppression de la liberté de circuler, nous nous sommes focalisés, à distance, sur les «visio conférences». L'arrêt brusque de toutes les activités et leur reprise partielle plus ou moins chaotique ne nous ont pas permis d'imprimer notre Tourne Moulin comme d'habitude, nous nous en excusons.

Toutes nos activités prévues sur le premier semestre 2020 ont dû être supprimées et repensées.

Nous avons décidé de concentrer nos activités sur le mois d'octobre, convaincus que le déconfinement serait temporaire.

Journées thématiques sur les moulins à vent - Octobre 2020 - à Périgueux



L'association des Amis du Moulin de Citole fut créée en décembre 2013 pour promouvoir le projet de restauration et de réhabilitation du moulin à vent éponyme situé sur la commune de Sadillac, en Sud Bergeracois. Très rapidement plus d'une centaine de personnes adhèrent à notre aventure. Au regard des motivations et des compétences de ces volontaires, l'association s'organisa en 5 commissions, chacune ayant son domaine spécifique. Ainsi furent créées une commission animation (festivités), chantiers (nettoyage, entretien et ouverture de chemins de randonnées), communication (création et gestion du site internet), Atelier de culture occitane, et enfin la commission Histoire. N'étant ni propriétaire, ni maître d'ouvrage ou maître d'œuvre dans ce projet il nous revint donc de sensibiliser les élus et les populations locales à la pertinence et au soutien de cette entreprise.

En juillet 2020, sous couvert de l'APAM, nous fut proposée l'opportunité de présenter nos activités et le résultat de nos travaux de recherches et d'investigations. Ces manifestations devaient se dérouler à Périgueux en deuxième quinzaine d'octobre et reposer sur : une exposition à la Maison du Tourisme de Périgueux, du 19 au 31 octobre, un point presse avec les élus du Conseil départemental de la Dordogne le mardi 20 octobre, un passage sur les ondes de la station radio France Bleue locale, le lundi 26 octobre, une conférence à la Maison de la Communication le mardi 27 octobre. Cette opportunité constituait pour nous une excellente vitrine de présentation de nos activités, mais également une reconnaissance du travail accompli depuis notre création. C'était extrêmement valorisant,

encore fallait-il être à la hauteur de l'évènement. Les contraintes liées à la pandémie nous obligèrent à organiser une répartition des tâches et à nous réunir le moins possible afin d'éviter tout risque de contamination. Notre commission Histoire s'attela à la tâche avec détermination.

Le thème retenu fut celui des Moulins à Vent. Il s'est imposé de lui-même et notre zone de prospection fut le Bergeracois principalement. Tant pour l'exposition que pour la conférence, notre approche fut celle de l'entonnoir : partir du général pour aller au particulier. Ce fut l'occasion d'approfondir nos recherches et de découvrir des pans de notre histoire meulière et meunière totalement oubliés dans notre territoire sud Dordogne. L'exposition permit de démultiplier le thème retenu en 26 panneaux alliant des textes et des illustrations. La conférence en elle-même fut une synthèse des panneaux, illustrée de projections adaptées. Il faut bien reconnaître que les moulins à vent sont très mal connus du grand public. Chacun a des clichés, liés à la littérature, aux vacances dans des sites de rêve, mais localement ces témoins de notre passé ont souffert de ne plus être en activité. Très rares sont ceux qui ont pu être préservés grâce à des passionnés, mais leur destination a été transformée et n'est plus en rapport avec leur fonction initiale. Alors un moulin à vent restauré en Bergeracois, quelle aubaine pour notre territoire. Il deviendra le témoin de l'activité meunière, survivant des 166 moulins à vent du sud Dordogne. Toutes les perspectives s'ouvrent vers leur découverte : leur histoire, leur descriptif, leur fonctionnement, leur rôle dans la chaîne alimentaire (transformer le grain en farine), leurs mythes, ...

La situation sanitaire a malheureusement contrarié cette manifestation à cause des mesures de confinement. Mais les efforts fournis ne seront pas vains car ce qui a été fait demeure et pourra servir ultérieurement lorsque nous retrouverons une situation sanitaire normalisée. Grand merci à l'APAM, aux hôtesse d'accueil de la maison du tourisme de la Dordogne, à l'association du moulin de la Tour Blanche, et à notre adhérent qui a fourni les panneaux supports.

Sous la plume des Amis du Moulin de Citole



Rencontre continuité écologique de Montagrier



L'APAM a organisé le 23 octobre 2020, jour anniversaire de la 20^{ème} année de la promulgation de la Directive Européenne sur l'Eau, baptisée DCE, une rencontre, avec respect du protocole sanitaire en vigueur, entre les propriétaires de moulin du bassin de la Dronne concernés par des travaux au titre de la continuité écologique, La DDT, les établissements publics gestionnaires de l'eau (OFB, Agence de l'eau, Epidor), le service environnement du département, le syndicat de rivière SRB Dronne, le PNR Périgord Limousin, les associations de moulins, les élus, les syndicats d'irrigants. Seule, l'agence de l'eau a décliné l'invitation.

Étaient présents Mesdames Audigé (directrice adjointe de la DDT 24), Prigent (directrice du service Environnement du CD24), Beaujon (technicienne en charge de la continuité écologique à la DDT 24), Messieurs Chanseau (OFB), Verdeyroux (chargé d'études Epidor), Dupressoir (directeur SRB Dronne). Parmi les élus nous pouvions noter la présence de messieurs Bazinet (Président CCPays Ribéracois), Lachaud (maire de Villeteureix) et enfin parmi les associations de sauvegarde de moulins, outre l'APAM, les associations Pour la Dronne et Les Moulins de la Lizonne, sans oublier la présence du PNR Périgord Limousin.

Au total, plus d'une cinquantaine de personnes se sont déplacées malgré des contraintes très restrictives et ont pu échanger.

Au cours de ces échanges, des précisions sur les aides financières, l'aménagement de brèches existantes, de bras de contournement (hâtiens), ou de manipulation de vannes (levée de vannes ou écluses) ont été communiquées par les différents services.

Lors des discussions, les périodes de montaison et dévalaison des poissons migrateurs ainsi que leurs aptitudes au saut d'obstacles ont été abordées. Ainsi l'APAM a rappelé les tableaux élaborés par l'ex ONEMA.

M. Dupressoir du SRB Dronne a présenté, avec visionnage des travaux par vidéo, la mise en place des travaux d'aménagements de cours d'eau au titre de la petite continuité écologique, travaux financés principalement par la taxe GEMAPI et les collectivités territoriales.

Cette rencontre s'est principalement focalisée sur des problèmes rencontrés sur la Dronne, rivière prioritaire, très avancée sur les études réalisées par EPIDOR. L'APAM a rappelé que, suite aux réunions qu'elle a eues avec

EPIDOR, le Conseil Départemental et enfin fin 2019, avec Mr le Préfet, il était envisagé d'étudier au cas par cas les situations problématiques. Madame Audigé a répondu qu'effectivement la DDT envisage de reconsidérer certains dossiers et d'accepter des études complémentaires dans la mesure où les propriétaires en auront fait la demande avant la date échéance.

M. Dupressoir s'est engagé à faire le dénombrement de ces dossiers et à récupérer les études auprès d'EPIDOR, les propositions apportées par les propriétaires afin d'évaluer la faisabilité et le coût. En fonction de l'enveloppe trouvée, il sera peut-être nécessaire de rechercher d'autres financements et d'épauler le syndicat.

Suite à cette réunion, l'association Pour la Dronne a demandé au SRB Dronne des études complémentaires et a fourni la liste des propriétaires demandeurs.

L'APAM a ensuite évoqué que la Dronne n'était pas la seule rivière impactée par la continuité écologique mais que les petites rivières de notre département (Couze, Céou, Nauze...) sont également concernées par la priorisation et a demandé à la DDT des précisions. A cette question l'APAM n'a pas obtenu de réponse précise.

Enfin un adhérent a présenté à Madame Audigé son problème de ne pas pouvoir obtenir de la DDT l'application d'une décision de justice à son avantage. Une suite favorable a depuis été donnée à sa question.

Un mail de Gilles Vairel, président de l'association « Pour la Dronne » nous apprend le 27 mai 2021 que

« ... la liste des 7 propriétaires de Moulins souhaitant une étude complémentaire a été, depuis (17 novembre 2020), transmise au SRBD; Quasi tous les propriétaires ont été très rapidement contactés et/ou visités par Mr le Directeur du SRBD.

Malheureusement ces contacts n'ont servis à rien, puisque les conclusions des entretiens/diagnostics étaient systématiquement négatives quand à une «option différentes», ramenant ainsi, celles-ci, aux études EPIDOR et à leurs extravagances techniques et financières »



Enregistrement reportage télévisé sur la continuité écologique au Moulin du Pont à Lisle avec FR3 Périgord

Nous avons été contactés par FR3 Périgord pour un enregistrement sur les problèmes de continuité écologique rencontrés sur la Dronne. Cet enregistrement a eu lieu chez notre adhérent, au moulin du Pont le jeudi 22 octobre 2020. L'APAM a invité pour l'occasion l'association Pour la Dronne.

Projet de gestion de déchets polluants flottant sur le bassin de l'Isle avec le S.M.V.I. (Syndicat Mixte inter-départemental de la Vallée de l'Isle)

Notre association a été contactée par Marc Hagenstein, le directeur de cette structure, afin de solliciter l'APAM et ses adhérents situés dans le Bassin de cette Vallée de l'Isle, dans le but de les sensibiliser sur l'identification et la quantité de déchets, circulant sur cette rivière.

L'ambition du SMIVI est, à terme, de pouvoir procéder à l'évacuation de ces débris avec le concours du SMD3, pour tenter d'éviter la pollution des eaux ainsi qu'une pollution visuelle du cours d'eau.

Depuis le 17^e siècle, l'Isle a été utilisée comme voie navigable entre Périgueux et Libourne. La rivière est aménagée en une série de 40 biefs avec chaussées de retenues, alimentant en énergie autant d'usines (minoteries, papeteries, fonderies, huileries) dont certaines sont encore en activité. D'autres sites ont été transformés en centrales électriques.

A partir de l'agglomération périgourdine, la rivière Isle traverse le département de la Dordogne sur 90 kms, pour ensuite rejoindre Libourne où elle se jette dans la Dordogne.

Sous la plume de Jacqueline Lavergne

La biodiversité autour des moulins et le budget participatif 2020 :

Alors que les conditions sanitaires ont imposé un arrêt des activités de groupe sur le terrain, l'APAM n'en a pas moins travaillé pour autant de nouveaux projets de valorisation de nos moulins.

Pour la 2^{ème} Edition du Budget Participatif Dordogne-Périgord, l'APAM avait déposé sa candidature. Notre projet le N° 302, portait sur : La Biodiversité autour des Moulins, à la portée des enfants du département, grâce à un programme numérique.

Notre projet a fait partie des 105 lauréats avec 188 voix. La dotation est de . . . 11.530 €. Cette somme sera à utiliser au cours de l'année 2021 pour des dépenses d'investissement.

Notre projet s'inscrit dans le cadre de la Maison Numérique de la Biodiversité de la Dordogne.

C'est avec son assistance, l'aide de ses outils numériques, de diagnostics des territoires que nous pourrions permettre de mieux faire découvrir et valoriser la richesse des milieux autour des moulins, en lien avec les collectivités locales. La dotation nous servira à acquérir du matériel informatique/vidéo et éventuellement un drone pour des prises de vue aériennes de nos moulins et leurs chaussées. Ce projet s'inscrit dans le temps et, ce qui est primordial, avec la participation de nos enfants scolarisés dans les classes numériques de notre département.

Sous la plume de Jacqueline Lavergne

LES ACTIVITÉS DE L'APAM EN 2021

Le travail de l'APAM auprès de nos élus

Rencontre avec Madame Dubois, députée de la 4^{ème} circonscription de la Dordogne



A la mi-décembre, l'APAM a été contactée par Madame la députée pour pouvoir convenir d'une rencontre afin de discuter autour des moulins. Rendez-vous a été pris pour le vendredi 15 janvier 2021 au moulin de l'Evêque à Vézac, chez nos amis Pierrette et Elie Coustaty. Outre Elie, Alain Périer et Patrick Hautefaye ont accueilli, par une matinée fraîche et pluvieuse Madame Dubois et son attaché parlementaire pour l'entretenir des droits et devoirs des propriétaires de moulins, de la consistance des droits d'eau et de leur reconnaissance par la DDT, tout en visitant le moulin et ses accessoires dont nous lui en avons donné la définition.

Nous avons plaidé, pour les moulins appartenant à des collectivités territoriales, la possibilité de produire de l'électricité pour une consommation locale sur les bâtiments publics et la commune, le circuit court pouvant

très bien s'appliquer à la production électrique. Les fonds de l'Agence de l'eau, gaspillés pour des dégradations de site, pourraient être réaxés sur le financement de cette production locale et mieux servir ainsi l'environnement.

Cela a été l'occasion d'alerter son attention sur la priorisation effectuée par la DDT sur des petites rivières telles la Couze, le Céou ou encore la Nauze, pour lesquelles des passes à poissons migrateurs sont envisagées alors que ces cours d'eau subissent des à sec réguliers pendant la saison estivale.

Madame Dubois a pris bonne note de nos explications pour son travail à la commission parlementaire sur la petite hydroélectricité.

Réunion de travail avec Madame la Sénatrice MC Varillas

Le 16 avril, suite à une sollicitation de notre part auprès de nos sénateurs, nous avons eu une réunion avec madame la sénatrice MC Varillas en sa permanence de Périgueux. Accompagné de Jacqueline Lavergne et d'Alain Périer, deux de ses vice-président, le président Patrick Hautefaye a pu débattre de l'importance des moulins dans notre département, de leur place aujourd'hui et des problèmes qu'ils rencontrent aujourd'hui avec une administration totalement hostile à leur égard, l'avenir que l'on pourrait leur assurer avec leur valorisation, leur place dans le paysage départemental avec les nouvelles aspirations écologiques de la société et l'aménagement du territoire que l'on pourrait écrire et, enfin, nous lui avons demandé de supporter le vote de l'amendement sur la future loi Climat voté par ses collègues députés.

Madame la sénatrice nous a assuré de son soutien, ce que nous avons pu constater lors des résultats de ce vote au sénat.



LES BRÈVES DU MOULIN

Séances de travail de l'APAM

À la suite de nos activités de terrain concentrées sur le mois d'octobre, et malgré des conditions sanitaires difficiles ne permettant pas de réunion en présentiel, l'APAM n'a pas renoncé pour autant à ses séances de travail et s'est organisée pour s'adapter à la situation. Ainsi, nous avons pu tenir le 19 décembre un Conseil d'Administration par visioconférence.

Étaient présents et ont pu se connecter : P Hautefaye, A Périer, J.F. Dumas, B. Huijsman, B. Rousselet, M. Coste, J. Lavergne

Ont été abordés les points suivants :

- Situation sur la comptabilité et le changement de trésorier. Merci à Alain Périer pour le travail accompli et bienvenue à Bram Huijsman.
- Bilan des actions d'octobre. L'exposition à la Maison du Tourisme, superbement organisée par nos amis de l'association du Moulin de Citoles, initialement prévue du 19 au 30 octobre 2020, a été prolongée d'une semaine.
- Le point presse du 20 octobre en présence de Sylvie Chevalier (Présidente du CDT) et de JF Droin (Vice-président du CDT) a été l'occasion d'évoquer les liens qui unissent notre association et le Comité Départemental du Tourisme.
- L'anniversaire de la Directive Européenne de l'Eau (DCE) le 23 octobre à Montagrier a été l'occasion de réaffirmer auprès de la DDT, du Département et du Syndicat de rivière notamment notre volonté d'accompagner la transition écologique sur le terrain et de réaffirmer notre opposition à la destruction systématique des chaussées de moulin.



- La journée Périgordine des moulins du 25 octobre pour compenser l'annulation des journées Européenne des Moulins a connu un bilan mitigé dû aux mesures sanitaires en vigueur et à un manque de visibilité dans la presse.
- Compte rendu de l'action conjointe de l'APAM et du Syndicat de rivière de la vallée de l'Isle le SMIVI. Une réunion s'est déroulée à Coulouneix, à l'initiative de M. Hagenstein, directeur du SMIVI, pour concevoir une collaboration, par le biais des adhérents de l'APAM sur la vallée de l'Isle permettant d'évaluer d'identifier les déchets flottants charriés par la rivière et à envisager des possibilités de fixation de ces déchets. L'APAM était représentée par Jacqueline Lavergne et Patrick Hautefaye.
- Calendrier prévisionnel des activités de la prochaine saison.

Enregistrement reportage « Valorisation des moulins à eau » de FR3 Aquitaine

Au mois de mai, nous avons été contactés par les journalistes de FR3 Aquitaine pour réaliser un reportage, diffusé quelques jours après aux actualités régionales, sur le travail de recensement des moulins sur l'Auvézère et notre projet de valorisation des moulins. Une occasion pour notre stagiaire Clara Bernadet de présenter son travail et de se familiariser avec des interviews télévisés. Le Président Patrick Hautefaye et le référent APAM sur l'Auvézère Bram Huijsman ont accompagné Clara dans cette demi-journée de tournage.

Enregistrement émission « Au fil de l'Eau » de France Bleu Périgord

Le 9 février, l'APAM est présente avec Jean François Dumas et Bernard Rousselet au moulin de Landry à Chantérac chez notre adhérent Nicolas Pommier pour un enregistrement de l'émission de France Bleu Périgord « Au fil de l'eau »

Projet de valorisation de nos moulins

Dès le mois de janvier, notre conseiller Bernard Rousselet, travaillant avec notre vice-président et trésorier Bram Huijsman sur le projet d'inventaire des moulins, nous fait une proposition, suite à une discussion avec Madame Corinne Marrache, enseignante à l'Université de Bordeaux Montaigne, sur la possibilité d'un stage de 3 mois de licence pro sur ce thème. Le but initial de ce stage était de recenser les moulins de l'Auvézère et de se porter ensuite sur la vallée de l'Isle aval.

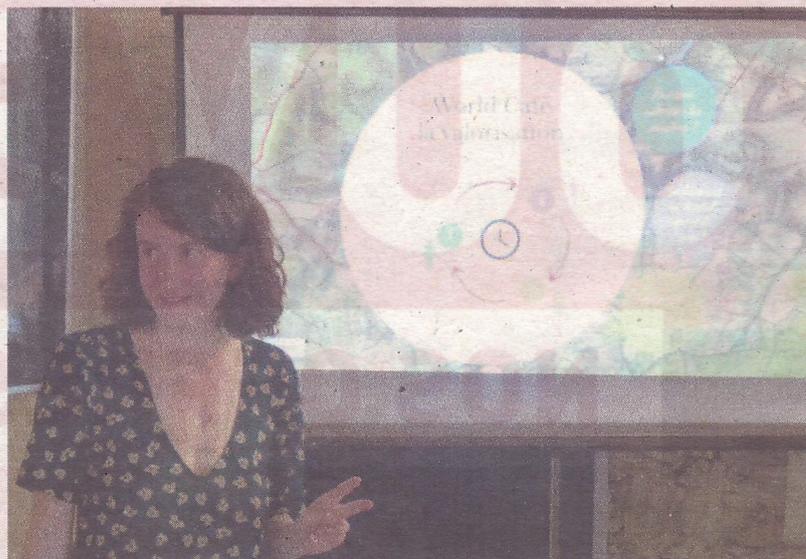
Tout au long de janvier et février les réunions de travail vont s'enchaîner pour monter ce stage et rechercher des partenaires financiers.

Le département, par l'intermédiaire du service Environnement, nous a soutenu par une subvention de 1200 €, l'état par l'intermédiaire du Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA) avec une subvention de 2000 € et enfin la caisse locale du Crédit Agricole de Verteillac avec une subvention de 300 € et une dotation en matériel informatique ont répondu présent. L'association adhérente de la Forme Ronde s'est associée au projet et a fourni l'hospitalité à la stagiaire de licence professionnelle de Valorisation, Médiation et Animation de Territoires Ruraux, Clara Bernadet et Pierre Thibaut, son président, nous a épaulé à l'aide de son équipe et de ses connaissances.

Durant ces 13 semaines, du 22 mars au 18 juin 2021, Clara a pu, outre recenser les moulins de la vallée de l'Auvézère et de ses affluents, créer une base de données de ces moulins, les repérer sur une carte interactive, valider ces outils sur la partie aval de la vallée de l'Isle, rencontrer propriétaires de moulins, acteurs locaux intervenant sur ce bassin, élus et médias locaux pour porter à connaissance le projet. Il nous reste à poursuivre ce travail sur l'ensemble du réseau hydraulique du département.

PAYZAC

Les moulins de l'Auvézère ont tous été recensés



Claire Bernadet a travaillé en partenariat avec l'Apam. RUDI

MOLLEMAN

Clara Bernadet, qui, depuis trois mois, recense les moulins existants et disparus du bassin versant de l'Auvézère, a présenté son travail de fin de stage.

« Personne ne sait combien de moulins il y a, et encore moins combien ont existé, en Dordogne, déplore Patrick Hautefaye, président de l'Association périgordine des amis des moulins (Apam). « C'est pourquoi on désirait les recenser. Clara s'est occupée de l'Auvézère et de ses affluents. »

78 moulins et forges

Dans le cadre de sa mission, la jeune femme s'est chargée non seulement de recenser les moulins, mais aussi de valoriser le patrimoine et de jouer un

rôle de médiatrice entre les différents acteurs.

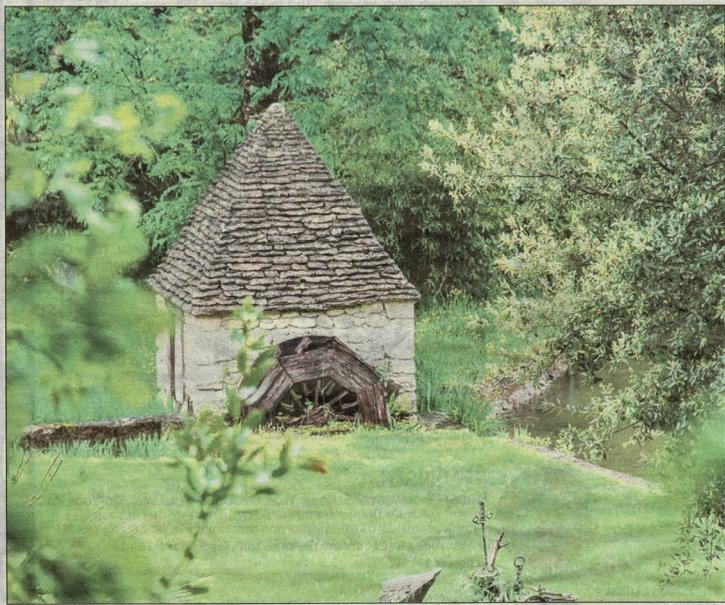
Sur les 26 communes périgordines traversées par l'Auvézère, elle a compté pas moins de 78 moulins et forges, dont aucun en fonctionnement. Si, une partie d'entre eux, a disparu, la majorité a été transformée en maison d'habitation.

Clara Bernadet a ensuite invité la trentaine de personnes présentes à participer à un « World café », leur demandant de répondre à trois questions qui ont ensuite été discutées en groupe : Pourquoi valoriser les moulins ? En faveur de qui et de quoi ? Comment les valoriser ? La soirée s'est achevée par le pot de l'amitié.

Rudi Molleman

RANDONNÉE

Le trentième chemin des meuniers est à Valojoulx



Le chemin des meuniers va permettre aux marcheurs de découvrir cinq moulins. Ils sont tous désormais inactifs. Mais pour la petite histoire, l'un d'eux fabriquait... du camembert. PHOTOS B. R.

Boris REBEYROTTE
redactiondl@dordogne.com

« Les moulins sont le troisième patrimoine national derrière les châteaux et les églises », observe Alain Périer, président de l'association périgourdine des amis des moulins. Ce dernier pouvait d'ailleurs avoir le sourire, le 15 mai, lors de l'inauguration du chemin des meuniers de Valojoulx, en Périgord noir, à quelques encablures de Lascaux. Une bonne humeur légitime quand on sait que la Dordogne compte dorénavant trente chemins à thème autour des moulins. « Quand j'ai été élu, je me disais que si on arrivait à vingt-quatre, ce serait très bien, sourit le responsable. Là, j'arrive au terme de mon deuxième et dernier mandat et nous en avons trente. C'est une belle réussite », savoure Alain Périer. Longue de dix kilomètres, la boucle en question permet de découvrir les cinq moulins de la commune « ainsi que les deux étangs », sourit Nathalie Manet-Carbonnière, maire de Valojoulx. Mais il s'agit d'un projet au long cours puisque l'association et les élus s'étaient déjà rencontrés il y a huit ans, en 2013. À ce moment-là, tous les partenaires n'étaient pas forcément très chauds pour aménager un chemin sur le thème des moulins. En tout, 4000 euros ont été

Grâce à l'Association Périgourdine des Amis des Moulins (APAM), des chemins de randonnée autour des moulins de Dordogne sont réhabilités. Depuis cette année, ils sont trente. Le dernier a été inauguré samedi à Valojoulx, près de Montignac.

nécessaires pour financer le balisage et les chemins explicatifs disposés tout au long du parcours.

« C'est un mariage de raison, qui a été rendu possible par la bonne entente entre notre association et la commune, souligne Alain Périer. Sans oublier le Département qui nous a beaucoup soutenus. »

Mine de rien, le projet a su trouver son public en ce jour d'inauguration. « Il y a bien une cinquantaine de personnes », sourit le conteur Daniel Chavaroche, venu en voisin de la Chapelle-Aubareil.

Restauration du patrimoine

Cette mise en valeur du petit patrimoine a un double objectif : valoriser le secteur en proposant des activités gratuites et accessi-

bles à tous et relancer des savoir-faire oubliés. « Certains de ces moulins peuvent refonctionner », souligne Nathalie Manet-Carbonnière. Pour faire de la farine, pourquoi pas, mais aussi pour fabriquer de l'électricité par exemple. »

Sur les cinq moulins de Valojoulx, aucun n'est en activité. Petite anecdote assez drôle, l'un d'eux servait à fabriquer du camembert.

En revanche, tous ont trouvé une nouvelle destination : gîtes, restaurant, propriétés privées ou ferme aquacole gérée par la Fédération de pêche départementale.

D'ailleurs, en parlant de pêche, la seule ombre au tableau concerne les échanges avec les écologistes. « L'Europe nous a contraints à avoir des rivières propres, souligne Alain Périer. Ce qui est très bien. Mais, en France, nous avons des technocrates qui ont trouvé l'expression continuité écologique. J'aimerais bien savoir ce que cela veut dire. »

Le prochain chemin des meuniers en Sarladais

« On nous oblige à installer des passes à poissons, alors que les saumons peuvent aisément sauter 80 cm voire un mètre. C'est le cas en Écosse ou au Canada. Ou alors les saumons français ont perdu ce savoir-là ? », s'interroge le président de l'association des amis des moulins. Quant aux anguilles, tout le monde sait qu'elles peuvent passer sur la terre ferme, en cas d'obstacle. »

Quant au prochain chemin des meuniers, 31^e du nom, il devrait voir le jour dans le courant de l'année prochaine, à Sainte-Nathalène, dans le Sarladais.

Inauguration du chemin de meunier de Valojoulx

Le trentième chemin de meunier du Périgord a vu le jour le 15 mai à Valojoulx dans le Périgord Noir. Alain Périer, vice-président référent sur cette partie du département, représentait l'APAM. Il a pu ainsi présenter cette boucle les cinq moulins existant sur la commune. Certes, aucun n'est aujourd'hui en fonctionnement, mais tous ont retrouvé une nouvelle vie en accueillant gîtes, restaurant ou encore une ferme aquacole gérée par la fédération départementale de pêche. S'en est suivie une découverte de ce chemin, malgré le temps maussade, à l'aide d'une balade contée.

Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier

Initialement prévues le 15 et 16 mai, ces journées ont été repoussées au dernier moment les 22 et 23 mai à cause d'une incertitude sur les possibilités de déconfinement. Plusieurs de nos adhérents avaient prévu des animations et ont donc maintenu leur ouverture aux premières dates, d'autres ont assuré les deux week-ends. Enfin, il est à noter que, suite à un problème technique sur le site de la FDMF, notre référent Bram n'a pas pu télécharger l'intégralité des moulins de nos adhérents qui ont ouvert.

Adhésion à la FFAM

Conscient que l'application sur le terrain des décisions prises au niveau des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) issus de la loi sur l'eau de 1992, voté au niveau de chaque bassin hydrographique, et décliné au niveau local par les SAGE, va générer des situations conflictuelles de plus en plus dures, le nouveau président a, lors de sa prise de fonction en février 2020 à la Tour Blanche-Cercles, annoncé la volonté de se structurer au niveau juridique.

La seule structure capable de nous épauler dans ce travail est le service juridique de la FFAM.

Suite à une décision unanime du Conseil d'Administration, notre association est devenue adhérente de la FFAM depuis janvier 2021 et est membre de la commission de valorisation des moulins.

Relations avec l'AMNA, la FDMF

En 2017 la FDMF a estimé qu'il était opportun de redynamiser l'ARAM-GSO, qui avait pris le nom d'Association Régionale des Moulins d'Aquitaine (ARAMA), le 2 octobre 2012. L'Association des Moulins de Nouvelle Aquitaine (AMNA) est ainsi née en remplacement de l'ARAMA-GSO.

Il se trouve que ces derniers mois, la situation s'est tendue entre l'Association des Moulins de Nouvelle Aquitaine et notre association. Aujourd'hui, cette association n'engendre que déception : elle reste la seule association régionale créée sur tout le territoire, et a comme représentativité seulement trois associations départementales de Nouvelle Aquitaine affiliées. De plus cette association agit sur la Dordogne sans concertation préalable avec l'APAM.

Après l'envoi de plusieurs courriers, le 6 octobre 2020, le conseil d'administration de notre association a fait parvenir une motion à l'AMNA à qui nous avons demandé de redéfinir ses fonctions, son rôle, ainsi que la représentativité des associations au sein du conseil d'administration en fonction du nombre d'adhérents de chaque structure départementale, une question de bon sens.

Devant le refus de l'AMNA d'arriver à un compromis, dans l'intérêt des deux structures, nous avons décidé de suspendre notre adhésion à l'AMNA et nous avons demandé à notre fédération de s'investir dans la médiation d'une solution négociée convenant aux deux parties. Dans l'attente, nous maintenons notre adhésion à la FDMF mais nous conditionnons le versement de notre cotisation à la réalisation de cette médiation.

Compte rendu de l'AG 2020 par correspondance

Cette année, exceptionnellement, du fait des contraintes sanitaires imposées par la pandémie Covid, nous avons dû, dans un premier temps, repousser la date de notre AG au 26 juin, puis, suite aux contraintes toujours présentes et des dates d'élection déplacées au 26 juin, nous nous sommes résolus à opter pour un vote par correspondance.

Le dépouillement des votes s'est fait le samedi 26 juin 2021 à Périgueux, chez Jacqueline Lavergne, par les membres du Bureau à savoir :

Jacqueline Lavergne, Bram Huijsman, Alain Périer, Jean-François Dumas et Patrick Hautefaye.

Le résultat est le suivant :

Nombre de courriers envoyés :	179
Nombre d'enveloppes de votes reçues :	89
Nombre de vote par mail :	2
Nombre de voix possibles :	231
Nombre de voix pour :	133
Nombre d'abstentions :	2
Nombre de voix contre :	0
Rapport d'activité 2020 :	Approuvé.
Rapport financier 2020 :	Approuvé.
Compte rendu de l'AG 2020 :	Approuvé.
Membres renouvelables :	Réélus.

HONNEUR À NOS ANCIENS

En cette fin d'année 2020, notre association a eu la douleur de perdre trois de ses adhérents de première heure. Comme si cela n'était pas suffisant, ce début d'année 2021 nous en a enlevé deux autres.

Décès de Gilles et Josette Anastase



Notre ami et ancien adhérent **Gilles Anastase** nous a quitté le 7 septembre 2020. Rongé par la maladie depuis plusieurs années, il avait cessé ces derniers temps de suivre nos activités. Grand ami de Charles Girardeau, il a été adhérent de l'APAM de la première heure.

Le moulin d'Auriac, à Auriac de Bourzac, bien familial, ancien moulin à farine, était sa passion, il en prenait grand soin avec son épouse Josette. Fils de meunier, neveu de boulanger, boulanger lui-même de formation, il commença sa vie active au moulin. Plus tard, il se reconvertira dans l'architecture et deviendra architecte, passionné de patrimoine. Le four à pain du moulin des Terres Blanches est son œuvre.

La maladie les a contraints à quitter à regret le moulin et Josette son épouse s'en est allée, elle aussi, le 14 décembre dernier.

Décès de Jean François BOUQUET



Né en 1939 à Boulogne sur Seine, ancien bibliothécaire au ministère des finances, rue de Rivoli à Paris, Jean François a passé l'essentiel de son adolescence au moulin de Concazals à Daglan.

Il revenait régulièrement se ressourcer en compagnie de son épouse Anne Marie. Il avait écrit un livre émouvant et richement illustré de ses souvenirs de voyage et surtout du moulin.

Décédé le 16 décembre 2020 à l'âge de 81 ans à Paris, il repose désormais à proximité de son moulin à Daglan.

Décès de Jean Mezurat



Jean Mezurat est né en 1937 à Brantôme, dans le Périgord Vert, sur les bords de la Dronne, SA rivière.

Dès son plus jeune âge, Jean va se passionner pour le monde des moulins. Devenu adulte il va faire l'acquisition d'un moulin à blé du 14ème siècle construit par les comtes de Bourdailles, le moulin de Taillepetit, à Annesse et Beaulieu sur les bords de l'Isle. Mais il n'aura de cesse de réaliser son rêve, celui de devenir propriétaire d'un moulin sur la Dronne. Ce sera chose faite quelques années plus tard avec l'acquisition d'un moulin à Grand Brassac : le moulin de Rochereuil, magnifique moulin à huile de noix du 13ème siècle, moulin qu'il entretiendra et fera fonctionner jusque à ces dernières années.

Jean, a très vite cerné les problèmes administratifs auxquels lui et ses confrères propriétaires de moulin allaient être confrontés et il lui est apparu la nécessité de se regrouper et d'échanger les expériences. Il intégrera l'ARAM GSO. En 2001, en compagnie de Charles, Alain Périer, Ann Goris et Jacqueline Lavergne, il participe à la naissance de l'APAM dont il sera membre de son Conseil d'Administration durant 15 ans.

Homme de grand cœur, Jean nous a fait bénéficier de l'immensité de ses compétences techniques et juridiques.

Outre son attachement au monde des moulins, Jean a présidé pendant de longues années la délégation départementale de la Croix Rouge et le Rotary Club de Périgueux.

Jean nous a quitté le 27 janvier, terrassé par une crise cardiaque.



Décès de JEAN-JACQUES ELIAS

De nouveau, l'APAM est en deuil de l'un de ses membres historiques, en la personne de Jean-Jacques ELIAS, emblématique meunier du Moulin de la Veysière, moulin à eau sur le Vern, à Neuvic sur l'Isle.

Bien qu'ancien commerçant (il avait tenu une jardinerie dans la commune), Jean-Jacques était surtout descendant de plusieurs générations de meuniers de Neuvic. En effet, c'est en Avril 1857 que son aïeul Jacques, meunier et descendant lui-même de meuniers, se rendit acquéreur du Moulin de la Veysière. Plus tard, ses deux fils décidèrent d'adopter au moulin, une boulangerie, sans pour autant arrêter la mouture du grain pour les animaux ainsi que la production de l'huile de noix.

Des décennies plus tard, lors de la Seconde Guerre Mondiale, Paul, le père de Jean-Jacques, dut partir pour le front et c'est son épouse Louise qui, courageusement, reprendra les rênes du moulin pour assurer la production d'huile de noix, alors très utilisée dans la région pour pallier les restrictions imposées par les Allemands.

La guerre terminée, Paul reprit ses activités. Quatre ans plus tard, il fera élever et moderniser le moulin pour le transformer en minoterie et produire la farine en continu.

Hélas, les années soixante voient débuter le déclin du moulin et l'arrêt du fournil, avec le déplacement de la production du pain à Neuvic avec l'ouverture d'une boulangerie dans le bourg. Puis en 1971, la minoterie cessera à son tour son activité. Elle sera démontée et vendue.

Seule, la production d'huile de noix et de noisettes n'a jamais cessé et continuera de faire vivre le moulin.

Jean-Jacques a toujours tenu à perpétuer la tradition familiale, vieille de 4 siècles et 7 générations de meuniers et s'est battu, avec acharnement, pendant des années, pour maintenir debout ce moulin, cher à son cœur. A son tour, Christine sa fille, a repris avec fierté le flambeau familial, et a su donner un second souffle à cette tradition ancestrale, pour le plus grand bonheur de son papa. Grâce à ses efforts, la qualité de ses huiles a été reconnue et récompensée par une médaille d'argent au Concours Général Agricole, en 2017, au cours du Salon de l'Agriculture à Paris. En utilisant les réseaux sociaux, elle a pu développer sa commercialisation au plan national, ce qui lui a permis de consolider des emplois salariés, une grande satisfaction pour elle.

La nouvelle génération, avec Paul, l'un des petits-fils, semble avoir le souhait de perpétuer cette belle lignée de meuniers !

Avec le départ de Jean-Jacques, l'APAM perd encore l'un des siens, fidèle soutien de l'association.

Nous garderons de lui l'image d'une forte personnalité, de son expérience si précieuse pour les « novices » en meunerie, l'art délicat de la cuisson des noix pour l'excellence de son huile et tous les bons moments partagés lors de nos « sorties » APAM.

Le Conseil d'Administration de l'APAM

Hommage à Jean-Jacques Elias, Maître meunier du Moulin de la Veysière à Neuvic-Sur-l'isle (Dordogne)

Jean-Jacques Elias, nous a quittés le 16 février dernier. Homme d'une grande courtoisie, il avait réussi à faire du moulin familial de la Veysière l'un des moulins à huile de noix authentiques les plus appréciés de France. Soucieux de transmettre la modernité à travers une activité pluriséculaire il tenait au respect du mode de production traditionnel à la meule de pierre et de l'emploi de noix régionales. Il avait une haute idée du métier de meunier et n'avait pas franchi le pas de la production d'huile « industrielle » au broyeur à marteaux, à la chaîne continue, comme certains moulins locaux l'ont fait. Jean-Jacques Elias homme cultivé, était passionné par l'histoire de sa terre, de ses ancêtres, et de son moulin. Il tenait beaucoup à rappeler les racines très anciennes de sa famille dans la meunerie locale. Pour lui, la modernité consistait à rester fidèle à ses racines et à en faire un socle de valeurs à transmettre à travers les produits de qualité qu'il fabriquait. A l'écouter les meules de pierre écrasant les cerneaux sont des merveilles qui ne s'approprient qu'avec la passion et l'amour du travail bien fait. J'ai rencontré Jean-Jacques Elias le premier avril 2019, accompagné et guidé par Bernard Rousselet, de Saint-Astier. Il fut très heureux de dialoguer avec nous. J'aurais aimé discuter plus longuement avec lui, et de manière plus approfondie, mais la distance qui nous séparait fut un frein à mon souhait. Merci Maître Jean-Jacques d'avoir réussi à transmettre votre passion et ce moulin à votre fille Christine et votre petit-fils Paul.

Votre âme à travers eux restera vivante.

Le Périgord serait-il vraiment le Périgord sans ses moulins à huile, comme celui de la Veysière ?

Jean-Pierre Henri AZEMA.

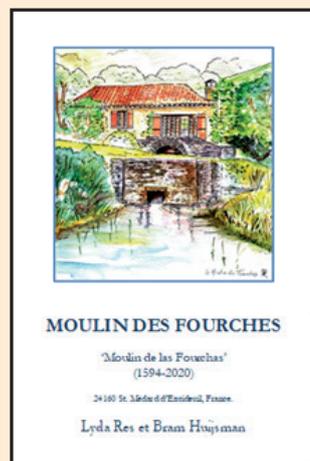


Parution d'ouvrage

Un livre vient de paraître retraçant l'histoire du Moulin des Fourches, écrit et illustré par nos adhérents Lyda Res et Bram Huijsman.

Ouvrage très agréable à lire et instructif.

Si vous êtes intéressés par ce livre écrivez-nous à l'adresse mail assomoulinspérigord@orange.fr.



Matériel de nos adhérents à céder

Cède à petit prix une turbine type CAMILLE DUMONT (genre FRANCIS) avec son régulateur provenant de l'usine de Font de Saint Uze dans la Drôme. Matériel en parfait état servait à alimenter une scie à grumes (chariot de 4m) ainsi qu'un réseau électrique d'une importante maison contiguë à la scierie ; Pour plus d'informations, contactez M. Jean PERROT au 05 53 63 27 73 après 20h00

